

Thetford Mines, le 11 septembre 2014

Madame Viviane Maraghi, M.Sc  
Directrice du développement  
Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc.  
300, rue Léo-Pariseau, Suite 2516  
MONTRÉAL (Québec) H2X 4B3

**Objet : RES Canada – Hydro-Québec**

---

Madame,

Vous trouverez ci-joint la résolution numéro CM-2014-09-7109 telle qu'adoptée par le Conseil de la MRC à la réunion du 10 septembre 2014, portant sur le sujet mentionné en titre.

Veuillez accepter, Madame Maraghi, nos plus cordiales salutations.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,



Marie-Eve Mercier

p .j. résolution numéro CM-2014-09-7109



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée du conseil de la MRC tenue le 10 septembre 2014 à 19 heures 30.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2014-09-7109**

**SYSTÈMES D'ÉNERGIE RENOUELABLE CANADA INC  
(RES CANADA – HYDRO-QUÉBEC)**

ATTENDU QU'Hydro-Québec Distribution a lancé le 18 décembre 2013 un appel d'offres pour 450 mégawatts (« **MW** ») d'électricité produite par des installations éoliennes désigné comme l'appel d'offres A/O 2013-01 (l'« **Appel d'offres HQD** »);

ATTENDU QU'en vertu de l'appel d'offres HQD, 300 MW sont réservés pour la région du Bas Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Iles-de-la-madeleine et 150 MW pour l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. (« **RES Canada** ») développe un projet de parc éolien dans la Municipalité régionale de comté des Appalaches sous le nom de parc éolien Mont Sainte-Marguerite (le « **Projet** »);

ATTENDU QUE pour être éligibles à l'Appel d'offres HQD, le Projet doit être appuyé par le biais d'une résolution signée par toutes les municipalités et municipalités régionales de comté qui accueilleront les infrastructures du Projet;

ATTENDU QUE la ligne de transfert à majeure partie sous-terrain, sera raccordée à la municipalité de Sacré-Cœur de Jésus.

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Appalaches juge opportun d'appuyer l'implantation du Projet sur son territoire plus spécifiquement dans la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, le tout conditionnellement à l'acceptation des conditions énoncées dans la résolution 2014-08-2796 du conseil de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement ce qui suit :

- a) Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- b) la Municipalité régionale de comté des Appalaches reconnaît et appuie l'implantation du Projet sur son territoire.

Adoptée

**EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines  
ce 11 septembre 2014**

Marie-Eve Mercier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière